



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE LE 13 JANVIER 2025 À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER

Sont présentes : Silvie Côté, Pascale Brouillette, Christiane Pelletier, Véronique Béliveau et Suzette de Rome.

Est absent : Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More, maire.

Également présent(e)s : Marie-Hélène Harvey, directrice générale / greffière-trésorière, et Benoit Rheault, coordonnateur aménagement et urbanisme / assistant-greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, Vincent More.

2. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), la greffière-trésorière reçoit la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires telle que déposée par Silvie Côté et Vincent More.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-01

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DE TROIS PROCÈS-VERBAUX (DÉCEMBRE 2024)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie desdits procès-verbaux, qu'ils en ont pris connaissance et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau

Appuyée par Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-02

QUE le conseil municipal adopte les trois procès-verbaux suivants :

- 1) celui de la séance ordinaire du 2 décembre 2024;
- 2) celui de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 (débutée à 19h00);
- 3) celui de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 (débutée à 19h30) portant sur le budget 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2027.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. INFORMATION DE LA MAIRIE

Vincent More informe des sujets suivants :

- Dernière année du mandat avant les élections municipales de novembre; les citoyens sont invités à participer à la démocratie municipale ; être membre du conseil municipal est une expérience enrichissante;
- Rencontre en février prochain concernant le projet éolien près de Saint-Antonin réalisé par l'Alliance de l'énergie de l'Est.



6. **INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S**

- Suzette de Rome offre ses sympathies à la famille de Denise Michaud-Lévesque, ancienne mairesse de Rivière-du-Loup, décédée ce dimanche dernier.
- Pascale Brouillette souligne le début du hockey, les lundis soir, pour les jeunes à la patinoire.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. **ADOPTION DE L'ADDENDA N° 1 À LA POLITIQUE SUR LE TRAITEMENT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE**

ATTENDU QUE le traitement et les conditions de travail des employés de la Municipalité est encadré, depuis le 1^{er} janvier dernier, par la *Politique sur le traitement et les conditions de travail des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette politique en ce qui a trait à la téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-03

QUE le conseil municipal adopte l'addenda n° 1 modifiant la *Politique sur le traitement et les conditions de travail des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage*. L'addenda n° 1 est conservé au dossier #103-121 de la Municipalité.

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-09-456 SUR LA TAXATION 2025**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2025 lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024;

ATTENDU QUE la directrice générale ou la personne qui préside l'assemblée a mentionné notamment l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier

Appuyée par Pascale Brouillette

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-04

QUE le conseil municipal adopte le règlement de taxation 2025 portant le numéro 2024-09-456.

9. **DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION FINALE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome

Appuyée par Silvie Côté

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-05

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage précise que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

10. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA LICENSE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE l'entreprise « EIM7 inc. » a présenté une offre à la Municipalité pour l'acquisition d'une licence du logiciel Citadel servant à la gestion des actifs municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-06

QUE le conseil municipal accepte l'offre de ladite entreprise qui se ventile comme suit :

Licence annuelle du logiciel Citadel (incluant hébergement infonuagique)	5 940 \$ / an (plus taxes)
Implantation de Citadel (non récurrent)	3 960 \$ (plus taxes)
Formation (frais estimés de déplacement et d'hébergement)	570 \$ (plus taxes)
Total (estimé) :	10 470 \$ (plus taxes)

11. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION D'UN MODULE D'AUTOPARTAGE POUR LA CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE l'entreprise « YHC Environnement inc. » a présenté une offre afin de doter la camionnette électrique de la Municipalité d'un module et d'une licence pour l'autopartage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-07

QUE le conseil municipal accepte l'offre de ladite entreprise au montant de 5 327,50 \$ plus taxes. Cette offre comprend notamment une licence au coût annuel de 1 602,50 \$ plus taxes, une carte/clé, un module, des cartes RFID et l'installation.

12. FACTURATION ÉLEVÉE DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

ATTENDU QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le



gouvernement et les municipalités; une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

ATTENDU QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

ATTENDU QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

ATTENDU QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

ATTENDU QUE les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

ATTENDU QUE la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

ATTENDU QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-08

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- de mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- de conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de Rivière-du-Loup – Témiscouata, Mme Amélie Dionne, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

13. AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE CELLULAIRE À NOTRE-DAME-DU-PORTAGE ET DANS PLUSIEURS RÉGIONS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante à Notre-Dame-du-Portage et dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

ATTENDU QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage

des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

ATTENDU QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

ATTENDU QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-09

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage demande au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. PROGRAMME TERRITORIAL D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE : NOUVEL APPEL DE PROJETS (2025)

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a mis en place « *Le programme territorial d'aide financière à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024* » grâce à une entente conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme *Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*;

ATTENDU QU'il y a possibilité de prolonger en 2025 le dit programme territorial grâce à une enveloppe d'aide gouvernementale non dépensée par une autre municipalité;

ATTENDU QUE la MRC et la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage ont conclu en 2022 une entente pour la fourniture d'un service pour la gestion locale dudit programme territorial (réf. résolution #2022-04-73), et attendu qu'il est nécessaire de prolonger cette entente en 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette

Appuyée par Christiane Pelletier

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-10

QUE le conseil municipal fixe une nouvelle période d'appel de projets pour ce programme, soit du 15 janvier au 20 mars 2025 16 h 30, et précise que l'information à ce sujet est disponible sur le site Internet de la municipalité;

QUE le conseil municipal mandate le maire, Vincent More, et la directrice générale, Marie-Hélène Harvey, afin de signer, pour et au nom de la Municipalité, un addenda à l'entente (entre la MRC et la Municipalité) sur la fourniture d'un service relatif à la gestion locale dudit programme territorial, et ce, afin de prolonger ladite entente jusqu'au 31 décembre 2025.



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. LOCATION DE LA SALLE GILLES-MOREAU POUR LA TENUE DE COURS DE YOGA DESTINÉS À UNE CLIENTÈLE ATTEINTE DU CANCER

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'offre de loisirs de la Municipalité, madame Chantal Lavoie souhaite proposer gratuitement des cours de yoga destinés à une clientèle atteinte du cancer;

ATTENDU QUE l'article 38 du règlement sur la tarification permet à la Municipalité de fixer une tarification différente dans certaines situations humanitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Véronique Béliveau
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-11

QUE le conseil municipal accepte de collaborer à cette activité en prêtant gratuitement la salle Gilles-Moreau pendant l'année 2025 et, à cette fin, le conseil mandate la directrice générale, Marie-Hélène Harvey, afin de prendre entente avec madame Lavoie.

16. ACTIVITÉS À VENIR

Silvie Côté informe des activités en cours ou à venir :

- La patinoire, la glissade (en chambre à air) et les sentiers de ski de fond et de raquettes sont ouverts;
- 15 février – Journée Défi plein air et souper spaghetti des élus;
- Les lundis soir – Hockey communautaire avec deux groupes (débutant et intermédiaire), pendant 5 semaines.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

17. OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES SOLAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix à deux entreprises pour l'acquisition et l'installation de luminaires solaires sur quatre propriétés municipales;

ATTENDU QU'une seule offre de prix répond aux besoins de la Municipalité, soit celle de l'entreprise « Solidel Canada inc. » pour un montant de 72 192,00 \$ plus taxes qui se ventile comme suit :

	(avant tx)
Éclairage solaire, stationnement côte de l'Église	13 736 \$
Éclairage solaire, quai municipal	13 855 \$
Éclairage solaire, parc Julie-Gagné	26 382 \$
Éclairage solaire, stationnement bureau municipal	18 219 \$
Total :	72 192 \$

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficiera d'une aide financière de 64 105,37 \$ grâce au fonds région et ruralité (FRR) du volet 3 « Signature innovation - Énergies renouvelables » de la MRC de Rivière-du-Loup (réf. protocole d'entente signé en vertu de la résolution #2024-11-210);

ATTENDU QUE, dans la situation actuelle, la Municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré en vertu de l'article 11 de son *règlement relatif à la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-12

QUE le conseil municipal accepte ladite offre de l'entreprise « Solidel Canada inc. » (NEQ 1171908396) pour un montant de 72 192,00 \$ plus taxes et accepte de payer 50% de la facture à l'avance;

QUE le conseil municipal mandate Marie-Hélène Harvey, directrice générale, afin de signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents requis pour donner suite à cette acceptation de l'offre;



QUE le conseil municipal précise que, tenant compte du remboursement de la TPS et de la moitié de la TVQ, cette dépense représente une dépense nette de 75 792,58 \$, laquelle est financée de la manière suivante :

Subvention FRR (MRC Rivière-du-Loup)	64 105,37 \$
Surplus non affecté	11 687,21 \$
Total :	75 792,58 \$

18. APPROBATION D'UN PLAN CADASTRAL EN VUE D'UN ÉCHANGE DE TERRAINS POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DEVANT LA RÉSIDENCE DU 62 RUE DU PARC-DE-L'AMITIÉ

ATTENDU QUE la construction de la résidence du 60A rue du Parc-de-l'Amitié nécessite le prolongement de la rue et son élargissement devant la résidence du 62 rue du Parc-de-l'Amitié;

ATTENDU QU'un plan cadastral a été préparé par Élisabeth Pelletier, arpenteur-géomètre, minute 139, 5 décembre 2024, afin de morceler les lot 6 255 949 et 5 238 968 pour un prochain échange de terrains entre la Municipalité et Pierrette Bernier; la partie de terrain à acquérir par la Municipalité sera d'une superficie de 39,6 m² tandis que la partie cédée en échange sera de 156,9 m²;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-13

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Marie-Hélène Harvey, afin de signer pour et au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'acceptation dudit plan cadastral.

DONS, PARTICIPATIONS ET COMMUNICATIONS

19. PROCLAMATION D'UNE JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

ATTENDU QU'en 2022 les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

ATTENDU QUE le *Mouvement Santé mentale Québec* et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion ;

ATTENDU QUE de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts dans le cadre de cette campagne;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-14

QUE le conseil municipal proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge* ».

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

20. SUIVI BUDGÉTAIRE INCLUANT DÉCEMBRE 2024 : DÉPÔT DU RAPPORT D'INVESTISSEMENT ET DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT

Le rapport d'investissement et le rapport de fonctionnement, incluant le mois de décembre 2024, sont déposés aux membres du conseil municipal.



21. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATIONS - DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois décembre 2024, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des membres présents,

2025-01-15

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 436 500,20 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants sont discutés :

- Les projets éoliens de l'Alliance de l'énergie de l'Est ;
- Le taux de taxation en 2025 ;
- Le logiciel de gestion des actifs municipaux (Citadel) ;
- La camionnette électrique en location ;
- Le prolongement de la rue du Parc-de-l'Amitié;
- Remerciement d'usagers qui ont loué la salle Gilles-Moreau;
- Les projets de prolongement du réseau d'aqueduc municipal;
- Une activité de financement visant à aider Mathieu Béland emprisonné en Espagne;
- L'obligation d'obtenir un plan d'ingénieur pour localiser un puits privé d'eau potable;
- Trophée du concours de la plus belle corde-à-linge tenu à Cacouna et Notre-Dame-du-Portage.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Silvie Côté, la séance est levée à 20h40.

Vincent More
Maire

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Vincent More, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire